



**COMMUNE DE BAGNES**  
CONSEIL GÉNÉRAL  
ROUTE DE CLOUCHEVRE 26  
CH-1934 LE CHÂBLE

# CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013-2016

## PLENUM DU 16.12.2015

### PROCES-VERBAL N° 6

Lieu : Aula du C.O. - Châble  
Heure : 19 h<sup>30</sup>

Bureau du CG: Mélanie Mento, *présidente*  
Nicolas Jost, *secrétaire*  
Rodolphe Perreten, *vice-président*

Secrétariat : Léonard Fellay

## ORDRE DU JOUR

### 01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

### 02. Approbation / modification de l'ordre du jour

### 03. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 25 novembre 2015

### 04. Décisions

#### 01 Décisions fiscales exercice 2016 (identique 2015)

01 Coefficient d'impôt : 1.0%

02 Indexation : 170%

03 Impôt personnel : CHF 18.-

04 Taxe sur les chiens : CHF 120.-

#### 02 Crédits d'engagement :

01 Réaménagement de la gare TMR du Châble

#### 03 Budget 2016

01 Amendements du budget

02 Examen du budget des SIB et de la Municipalité

03 Liste des objets soumis en vote séparé annoncé à ce jour

04 Approbation du budget 2016

#### 04 Cautionnement communal pour endettement complémentaire de GECAL SA

### 05. Information - présentation

01 Motion : « demande de révision du règlement sur les indemnités de départ des membres de l'exécutif et du Président ».

### 06. Divers

## PROCES-VERBAL

La présidente, Mme Mélanie Mento, souhaite la bienvenue aux membres du CG, aux conseillers communaux, aux chefs de service présents, au représentant de la Presse ainsi qu'aux invités présents et ouvre la séance.

### 1. Contrôle des présences

41 conseillers généraux présents et 4 excusés.

Les deux scrutateurs nommés sont : MM Grégory May et Christophe Michaud

### 2. Approbation / modification de l'ordre du jour

### 3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 25.11.2015

Ce PV ne sera pas soumis à acceptation, étant donné de la proximité des deux séances de fin d'année.

### 4. Décisions

#### 01 Décisions fiscales exercice 2016 (identiques 2015)

Aucune modification dans les barèmes, nous gardons les conditions les plus avantageuses du canton sur le plan fiscal.

**Le Conseil général accepte les décisions fiscales 2016 à l'unanimité**

#### 02 Crédits d'engagement

##### 01 Réaménagement de la gare TMR du Châble

Aucun changement par rapport à la présentation de novembre dernier : investissement global de 27 millions avec un engagement communal à hauteur de 17 millions. En échange de la participation communale, TMR cède la parcelle en conservant jouissance de la surface attribuée à la gare semi-enterrée. En contrepartie, une négociation a été menée sur la halle Périn, via un DDP d'une durée de 30 ans. Les bâtiments et les équipements ne pouvant pas être amortis sur la même durée, une discussion est en cours avec TMR pour fixer une durée à 25 ans pour l'équipement et 50 ans sur le bâtiment. La commune s'engage à renouveler le contrat des transports avec TMR arrivant à échéance en 2023 pour 2 périodes de 10 ans supplémentaires.

La commission de l'aménagement du territoire félicite l'exécutif pour le travail effectué, en particulier Eric Fumeaux.

La commission de gestion félicite également l'exécutif et demande également que la commune s'entoure d'un assistant du maître de l'ouvrage pour le contrôle des coûts.

Eloi Rossier précise que l'ensemble des travaux sera contrôlé par l'OFT.

**Le crédit d'engagement pour le réaménagement de la gare TMR du Châble à hauteur de CHF 17 millions est accepté par 37 oui et 3 abstentions.**

### **03 Budget 2015**

Eloi précise les différents principes qui ont guidé l'établissement des budgets, soit :

- La maîtrise des charges
- La priorisation des investissements

Il est important que la commune continue d'investir de manière à soutenir l'économie. Il remercie également toutes les personnes qui ont œuvré à l'élaboration de ces budgets.

#### 01 Amendements du budget

A la suite des diverses discussions dans les différentes commissions, le budget relatif à l'école de Fionnay est retiré. Il a été décidé de repousser ce vote à la prochaine séance du CG de manière à constituer un dossier solide, notamment avec l'engagement des différents partenaires prêts à s'investir dans ce projet.

#### 02 Examen du budget des SIB et de la Municipalité

Sans entrer dans les détails, François Corthay reprend les chiffres clés de ce budget qui présente des recettes prévues pour un montant de CHF 115,5 millions. Des dépenses pour CHF 90,2 millions, ce qui est légèrement inférieur aux budgets précédents, notamment grâce à la maîtrise des charges et les efforts fournis par les divers services dans la recherche de synergies. La marge d'autofinancement est vraiment importante, 25,3 millions ; le CG avait demandé d'atteindre une marge supérieure à 20 millions.

Les amortissements constituent un poste important avec la politique financière du canton fixant l'obligation d'amortir à 10%. Cela représente de gros chiffres, notamment avec les investissements importants consentis ces dernières années, Salle St-Marc, Centre Sportif etc. L'importance de ces amortissements fait ressortir un résultat négatif de 1,2 millions, ce qui est toutefois nettement mieux que les 4,5 millions de déficit annoncés pour 2015. L'exécutif s'emploiera donc à équilibrer ces comptes durant l'année à venir.

Les investissements prévus se montent à plus de 44,7 millions, il y a donc insuffisance de financement de 19,4 millions ; elle était de 25 millions en 2015.

A la suite de deux très bons exercices, l'insuffisance de financement planifiée à horizon 2018 à plus de 83 millions, est maintenant planifiée à horizon 2020 à 57 millions.

Le service financier a donc le plaisir de présenter un budget de très bonne facture.

03 Liste des objets soumis en vote séparé, annoncé à ce jour :

01 personne supplémentaire pour le service des eaux

Norbert Fellay rappelle le rôle du service des eaux en stipulant que le service des eaux a perdu 2 EPT au cours de ces dernières années, tout en assurant la gestion de nouvelles tâches. De plus, le réseau d'eau s'est densifié au cours des 10 dernières années. Un EPT supplémentaire est justifié.

La commission de gestion explique que depuis le début de la législature le but est de ne pas augmenter les charges communales, notamment au niveau du personnel. Le but étant d'encourager la sous-traitance, surtout si la conjoncture change. L'EPT pour le service des eaux n'est ainsi pas soutenu par la commission.

Eloi Rossier précise qu'une analyse a été faite quant à la nécessité d'engager un nouvel EPT pour le service des eaux. Le risque aujourd'hui est que le service des eaux risque de perdre la maîtrise du réseau. Il encourage à voter en faveur de cet EPT.

**L'engagement d'un collaborateur supplémentaire au service des eaux est refusé par 16 contre, 14 pour et 10 abstentions.**

02 Remplacement de la balayeuse de la Vallée

Jean-Daniel Gay-Des-Combes présente le sujet en précisant que de gros travaux de réparations annuels sont réalisés sur ces machines. Afin de la remettre à niveau, un gros montant serait nécessaire. Dès lors, il serait plus judicieux de la changer plutôt que de la réparer.

Dominique Zuchuat confirme que les coûts sont relativement élevés pour une remise à niveau. Après discussion au sein de la commission, celle-ci a donné un préavis positif.

**L'achat de la balayeuse pour un montant de CHF 130'000.- est accepté par 30 pour, 1 refus et 9 abstentions.**

03 Centre médical de Verbier.

Elisabeth Lehner précise que le projet de réaménagement des locaux des Arcades à Verbier touche une partie des locaux communs. Le but est d'acquérir un local adjacent ainsi que de fermer deux espaces communs et de déplacer les WC publics. Le budget demandé en 2015 était de 1 million et celui pour 2016 est de 1,8 millions, soit un total de 2,8 millions d'investissement total. Toutefois, l'achat d'un local complémentaire n'est pas compris dans les 1,8 millions qui sont budgétisés pour 2016. Pour le financement du local, des locations prévues, à hauteur de CHF 150'000.-/année, sur une durée de 20 ans, couvrirait l'investissement.

Eloi précise qu'en l'état, le centre médical des Arcades fonctionne comme un centre médical à part entière, mais n'est toutefois pas équipé comme il devrait l'être.

La commission des affaires sociales soutient ce projet.

La commission de l'aménagement du territoire est favorable à ce crédit mais relève qu'elle est opposée à une vente et propose d'étudier la possibilité d'un DDP.

La commission de gestion ne comprend pas pourquoi le montant nécessaire à l'achat éventuel du local complémentaire n'est pas budgétisé.

**Le budget de 1,8 millions est accepté par 35 voix pour, 2 refus et 3 abstentions.**

#### 04 Approbation du budget 2016

La commission de gestion donne son rapport sur le budget global 2016. Elle sent un changement de mentalité avec une maîtrise des charges efficace. Dans le futur il va falloir être créatifs. Il faudra analyser le fonctionnement de la commune en essayant d'être plus efficaces.

Concernant les revenus, le marché de l'électricité a un gros impact négatif sur les revenus et la planification financière montre une baisse des recettes fiscales des personnes morales à l'horizon 2019. Plusieurs pistes doivent être étudiées pour trouver de nouvelles sources de recettes, sans toucher à l'impôt et sans instaurer de nouvelles taxes diverses.

Concernant les charges, l'analyse montre une faible variation. Il est important d'être très attentifs sur ce poste et d'essayer de trouver des pistes afin de les diminuer.

Concernant les investissements, la commune est toujours en phase de gros investissements.

Les services industriels ont réalisé des bénéfices, il faut toutefois ne pas avoir une volonté de faire de l'argent, mais plutôt créer des réserves afin de limiter de futures augmentations de tarif.

La commission de gestion souhaite avoir une présentation annuelle des sociétés filles, en particulier des comptes.

En conclusion, la commission estime le budget bon et remercie toutes les personnes qui ont œuvré à son établissement. Préavis positif de la commission.

**Le budget global 2016 avec des investissements amendés à hauteur 45'890'900.- est accepté par 36 pour et 4 abstentions.**

Eloi remercie les conseillers généraux pour la confiance accordée en regrettant toutefois le vote négatif de l'EPT au service des eaux.

Mélanie Mento remercie toutes les commissions pour leur travail.

#### **04 Cautionnement communal pour endettement complémentaire de GECAL SA**

Eloi explique que la société GECAL SA est une société en pleine expansion. Cette société a vu l'arrivée dans son capital-actions de la commune de Sembrancher en lieu et place d'investisseurs privés.

Sur Verbier trois chaufferies sont en service dans le complexe des 3 Rocs, la chaufferie du bâtiment Mondzeu a été rachetée et celle du Centre-Sportif sera construite. Une fois ces projets achevés, tout un chacun désirant s'y raccorder pourra le faire, dans les zones principales de la station. Au Châble, c'est dans le quartier des Fleurettes que la chaufferie a été installée et là aussi les raccordements sont de plus en plus nombreux. Le développement se poursuit à Sembrancher et la commune a décidé d'accepter de cautionner le projet.

Les besoins de financement de GECAL sont, jusqu'en 2021, de plus de 18 millions. Actuellement il y a une ligne de crédit de 10 millions et le besoin complémentaire est de 9 millions. Les banques demandant un cautionnement à hauteur de 110%, le cautionnement additionnel se monte à 10 millions, partagé entre la commune de Sembracher pour 1,5 millions et la Commune de Bagnes pour 8,5 millions. La société prévoit d'être rentable dès 2019.

La commission de gestion, précise qu'il est important que le client ait toujours le libre choix de raccordement GECAL et demande que cela soit confirmé. Eloi précise qu'il n'y a aucune obligation, mais que dans les secteurs où GECAL est disponible, le client recevrait une subvention dans la mesure où il se raccorderait à GECAL.

**Le cautionnement communal pour endettement complémentaire de GECAL SA est accepté par 36 voix pour et 4 abstentions.**

## 5. Information - présentation

### 01 **Motion : « demande de révision du règlement sur les indemnités de départ des membres de l'exécutif et du président ».**

La commission de gestion rappelle que, lors de la dernière législature, dans les comptes apparaissait une dépense de près de CHF 200'000.- correspondant aux indemnités de départs des membres de l'exécutif et du président. Il a également été constaté que le règlement concernant ces indemnités de départ avait été modifié à la dernière séance du CC après les élections. Le Conseil général avait alors demandé que ce règlement soit repris rapidement, or ce dossier n'a pas été traité. La motion demande la modification du règlement d'ici au mois de juin avec approbation par le CG.

Le président avoue que le CC a tardé à traiter ce dossier. Cependant le CC a demandé à la commission Administration générale de proposer un nouveau règlement qui sera présenté en mars prochain.

**La motion pour la demande de révision du règlement sur les indemnités de départ des membres de l'exécutif et du président est acceptée à l'unanimité.**

## 6. Divers

Jacques Bertuchoz mentionne que plusieurs citoyens lui ont demandé de remercier l'exécutif et son président pour la transparence et leur présence dans les différents villages, à la rencontre des citoyens.

Eloi Rossier remercie le président de la commission de gestion Bertrand Vaudan qui participe à sa dernière séance.

Le successeur de Bertrand à la présidence de la commission de gestion a été nommé en la personne de Sébastien Rossoz.

François Alter, premier non-élu, entre au CG, commission de gestion.

Louis-Nicolas Borloz demande où en est l'expertise sur les constructions.

Eloi précise que les experts ont rendu leurs premières conclusions. L'analyse complète est attendue en janvier 2016.

Gilles Rossier demande pourquoi, alors que le rapport final n'a pas encore été rendu, la presse a déjà des informations sur le sujet ?

Eloi précise que la presse a interrogé les experts. Il a été surpris que des informations aient été transmises.

Aude Michellod demande pourquoi la commune n'a pas déposé de plainte ?

Eloi répond que la commune a choisi la voie de l'expertise plutôt que de la plainte, car lorsqu'il y a volonté de nuire ou de se venger, il faut être extrêmement prudent dans les décisions prises. Eloi croit qu'aujourd'hui la situation a été bien traitée et que la commune en sortira mieux armée pour faire face aux défis futurs. Il faut faire en sorte que cette situation soit traitée de la manière la plus positive possible pour l'institution et les personnes concernées. L'avenir nous dira si cette stratégie était la bonne. Le travail demandé aux experts, était de savoir si le processus de décision avait bien été respecté et de vérifier si les autorisations de construire accordées respectaient la loi. La commune savait qu'elle avait donné priorité à son règlement communal, malgré une jurisprudence datant de 2011. La commune a choisi de garder cette façon de faire, car elle répondait aux demandes du secteur de la construction. A un certain moment, le monde de l'immobilier s'est donné quelques libertés qui n'étaient pas acceptables. Toutefois, ceci a permis un développement économique de la communauté bagnarde. Certes, tout n'a pas été fait avec la rigueur nécessaire sur le plan juridique, mais cela ne justifie pas une dénonciation anonyme en clouant au pilori certaines personnes.

Jean-Daniel Troillet demande ce qu'il en est de l'agent de commerce. Le président confirme que M. Gabriel Luisier est en arrêt maladie depuis fin août 2015. Toute décision à son encontre sera communiquée.

Dominique Tellen demande si les experts avaient l'aval du CC pour transmettre autant de renseignements à la presse ?

Eloi précise que M. Veuthey a peut-être dit deux ou trois choses qui ont été interprétées par le journaliste.

Dominique Tellen rappelle qu'une commission est en place afin de réévaluer ces questions de densité qui sont d'un autre temps et qui ne correspondent plus à la réalité.

Vincent Michellod demande une information sur les parkings de Verbier : jusqu'à présent 2 heures étaient gratuites et maintenant la durée a été ramenée à 1 heure.

Eric Fumeaux précise que c'est une volonté de la commune d'avoir modifié les tarifs en déplaçant les longues durées à Périn. Le tarif augmente plus à l'Ermitage que dans le parking des Marais-Verts. Dans l'idée, le parking de l'Ermitage est destiné à la courte durée, celui des Marais-Verts aux durées un peu plus longues et Périn à la longue durée.

Julien Vaudan fait remarquer que le comportement de la maréchaussée n'est pas identique entre les jours de semaine avec les gens locaux et les week-ends avec les touristes qui partent skis sur l'épaule des zones bleues. Julien souhaiterait un peu plus de tolérance envers les gens du coin....

Aude Michellod constate qu'il n'y a pas eu de discussion quant à la Maison Verte.  
Eloi précise que la décision de principe prise en septembre était positive et que les budgets tombent ce soir, le processus démocratique est ainsi respecté.

Aude est déçue que les budgets soient divulgués dans la presse le jour précédant la séance du Conseil général.

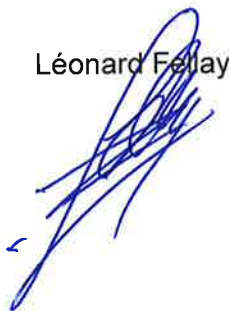
Eloi rappelle que dans les communes où il n'y a que l'assemblée primaire, les comptes sont distribués aux citoyens avant que l'assemblée ne siège. Ainsi, la presse demande aux principales communes du canton de pouvoir présenter les comptes avant la séance du CG.

En conclusion, Mélanie souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Clôture de la séance à 22h00

**Le secrétaire**

Léonard Felay



**Pour le Conseil Général**



Mélanie Mento  
Présidente du CG



Nicolas Jost  
Secrétaire du CG